

--> **Voir l'erratum** concernant cet article

L'entreprise sociale en France, entre économie sociale et action sociale

The social enterprise in France: between the social economy and social work

Jean-François Draperi

Numéro 288, avril 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022199ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022199ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Draperi, J.-F. (2003). L'entreprise sociale en France, entre économie sociale et action sociale. *Revue internationale de l'économie sociale*, (288), 48–66.
<https://doi.org/10.7202/1022199ar>

Résumé de l'article

Une entreprise sociale type se dessine à travers cette étude : elle prend le statut d'une association de la loi de 1901 le plus souvent insérée dans un réseau ou une fédération. Cette innovation s'inscrit dans le secteur des services à des personnes, souvent en difficulté d'insertion, et n'est pas financièrement autonome. Elle contribue à définir un nouveau métier dans le champ de l'intervention sociale ou culturelle. Elle répond à un besoin d'intérêt général et a généralement pour cadre géographique l'espace local. Dans l'ensemble des entreprises d'économie sociale, l'entreprise sociale présente quelques spécificités qui questionnent certains principes « historiques » : elle est rarement autonome sur le plan financier et ne se situe pas aussi franchement sur des marchés privés. En revanche, elle réexamine des questions classiques parfois délaissées par de nombreuses entreprises d'économie sociale, comme la conception de métiers nouveaux, l'engagement bénévole ou l'organisation du travail.

L'ENTREPRISE SOCIALE EN FRANCE, ENTRE ÉCONOMIE SOCIALE ET ACTION SOCIALE

par Jean-François Draperi (*)

Une entreprise sociale type se dessine à travers cette étude: elle prend le statut d'une association de la loi de 1901 le plus souvent insérée dans un réseau ou une fédération. Cette innovation s'inscrit dans le secteur des services à des personnes, souvent en difficulté d'insertion, et n'est pas financièrement autonome. Elle contribue à définir un nouveau métier dans le champ de l'intervention sociale ou culturelle. Elle répond à un besoin d'intérêt général et a généralement pour cadre géographique l'espace local. Dans l'ensemble des entreprises d'économie sociale, l'entreprise sociale présente quelques spécificités qui questionnent certains principes « historiques »: elle est rarement autonome sur le plan financier et ne se situe pas aussi franchement sur des marchés privés. En revanche, elle réexamine des questions classiques parfois délaissées par de nombreuses entreprises d'économie sociale, comme la conception de métiers nouveaux, l'engagement bénévole ou l'organisation du travail.

(*) J.-F. Draperi, « Innovations en économie sociale, observations et réflexions sur un échantillon de 89 entreprises », *Recma*, 1989, 10 p. Une seconde étude a été produite en 1992 par Virginie Ourcyre, disponible auprès de la Fondation Crédit coopératif.

Introduction – L'entreprise sociale et la dynamique de l'économie sociale

En étudiant les entreprises primées par la Fondation Crédit coopératif depuis vingt ans, nous ne pensions pas conclure sur l'entreprise sociale. Pourtant, c'est un fait certain: les jurys de la fondation ont avant tout primé des entreprises sociales. A travers vingt années de prix et 682 organismes primés, c'est la capacité d'innovation sociale – surtout celle des associations – qui est reconnue et primée, plutôt que les innovations techniques ou économiques des coopératives. Dès lors que la grande majorité de ces innovations et de ces entreprises partagent des traits communs, il faut bien les identifier comme un fait social nouveau. Les travaux du réseau européen Emes portant sur l'entreprise sociale définissent des variables permettant de caractériser ces innovations. Le réseau Emes définit l'entreprise sociale à partir de neuf indicateurs, quatre relatifs à la dimension économique et entrepreneuriale et cinq relatifs à la dimension sociale. Il faut immédiatement spécifier que ces neuf indicateurs ne prétendent pas « cerner toute la réalité des entreprises sociales », mais constituent des faisceaux d'indices définissant un « idéal-type » de l'entreprise sociale. Les quatre indicateurs

(1) C. Borzaga, J. Defourmy, S. Adam, *The emergence of the social enterprise*, Routledge, London, 2001, 386 p. Emes, *L'émergence des entreprises sociales en Europe*, Centre d'économie sociale, université de Liège, oct. 1999, 24 p.

(2) Outre les travaux du réseau Emes autour de J. Defourmy (université de Liège), voir les publications récentes dans la *Recma* sur ces thèmes, en particulier : sur la Belgique, Ballet J., n° 266, Simon M., n° 274 ; sur l'Italie, Borzaga C., n° 266, Zandonai F., n° 286 ; sur la France, Dachaux E. et Goujon D., n° 284, Giacometti D., n° 281, Manoury L., n° 281 ; sur l'Allemagne, Minkner H., n° 281 ; sur le Canada, Malo M.-C., n° 281, Vézina M., Girard J.-P., n° 286. Voir également : en France, Clément H., Bardin L., *L'entreprise sociale*, notes de l'Institut K.-Polanyi ; et en Belgique, Collectif, *Développer l'entreprise sociale*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.

(3) Voir Chopart J.-N., Outin J.-L., Balier B., *Produire les solidarités : la part des associations*, Mire, « Rencontres et recherche », 1997.

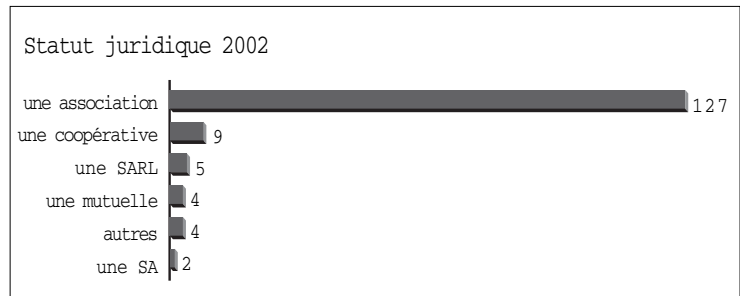
(4) Pour une approche plus large de la question, voir Draperi J.-P., « Action sociale, économie sociale et solidarité : du travail social et l'économie sociale », dans Prieur et Jovelin, *Quel social pour quelle société ?* L'Harmattan, 2001, pp. 273-285.

économiques sont une activité continue de production de biens ou de services, un degré élevé d'autonomie, un niveau significatif de risque économique, un niveau minimum d'emploi rémunéré ; les indicateurs sociaux sont une initiative émanant d'un groupe de citoyens, un pouvoir de décision non basé sur la détention du capital, une dynamique participative, impliquant différentes parties concernées par l'activité, une limitation de la distribution des bénéfices, un objectif explicite de service à la communauté⁽¹⁾. Les coopératives sociales italiennes, la société coopérative d'intérêt collectif française, les coopératives d'activités et les coopératives d'emploi françaises, les sociétés à finalité sociale belges témoignent, entre autres, de l'émergence de l'entreprise sociale⁽²⁾. Le réseau Emes considère ces entreprises comme des entreprises de l'économie sociale. On peut toutefois se poser une question à ce sujet : de quelle façon les principes de l'entreprise sociale questionnent-ils les principes de l'économie sociale ? L'intérêt majeur de cette question est de saisir à la fois la dynamique des principes d'économie sociale et la dynamique de l'action sociale. En effet, si les classifications des entreprises sociales peuvent différer les unes des autres selon que l'on privilégie la finalité, le public, le fonctionnement, le statut juridique, etc., les entreprises sociales partagent le trait commun de s'appliquer à l'action sociale au sens large : le logement, l'insertion professionnelle, l'action en direction des personnes handicapées, la vie de quartier⁽³⁾... Observer les entreprises sociales sous l'angle de la confrontation aux principes de l'économie sociale, c'est donc étudier les modalités de la rencontre actuelle de deux traditions de pratiques : celle de l'action sociale et celle de l'économie sociale⁽⁴⁾.

Dans ce cadre général, le travail qui suit précise quelques critères d'identification de l'entreprise sociale et montre la spécificité de celle-ci au sein des entreprises d'économie sociale.

Statut juridique des initiatives : surtout des associations

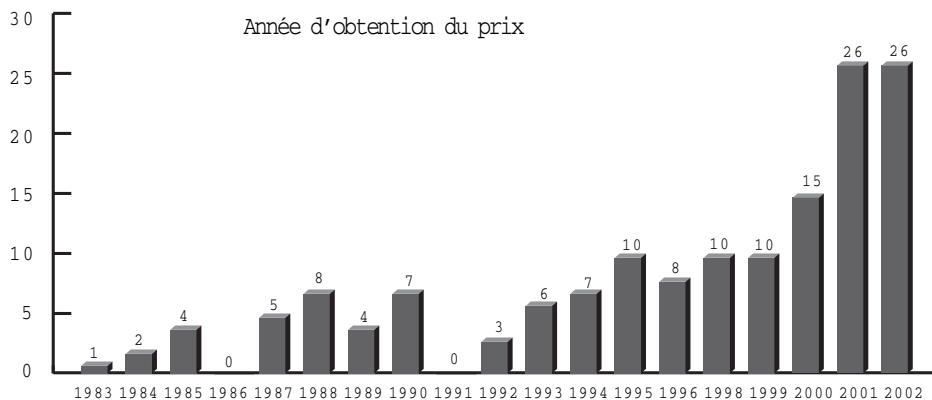
Les entreprises primées sont en grande majorité des associations de la loi 1901. Ce taux ne varie pas significativement selon les dernières années. Cependant, le pourcentage de coopératives primées était plus élevé entre 1983 et 1988, représentant alors environ un tiers des organismes.



Méthode : une opportunité

L'échantillon total de l'étude représente 151 des 682 organismes primés au cours de ces vingt dernières années. Une recherche préalable a été effectuée pour permettre d'identifier les organismes encore existants : on en a dénombré 401. Notre échantillon représente donc 37,65 % des entreprises existantes.

Logiquement, les entreprises primées le plus récemment sont les mieux représentées.



Les années 2000 et 2001 représentent plus du tiers de l'échantillon et les trois dernières années (1999, 2000, 2001), 44 % de ce dernier.

Le bond spectaculaire que l'on observe entre l'année 1999 et l'année 2000 s'explique en partie par le fait que le nombre d'entreprises primées passe entre ces deux années de 40 à 60.

L'enquête comportait de nombreuses questions fermées, qui ont permis une interprétation quantitative. Celle-ci fonde les constats établis ci-dessous. L'enquête comportait également des questions ouvertes, à partir desquelles ont été élaborées les explications aux phénomènes observés.

Cette évolution confirme ce que les statistiques nationales sur la création d'entreprises (associations comprises) indiquent : depuis les années 80, ce sont les associations qui ont connu les évolutions les plus rapides, que ce soit en termes de créations ou en termes d'activité. Comme on le sait, le nombre de créations des associations a augmenté très nettement à partir des années 70, et cette créativité s'est intensifiée au cours des années 80 et 90⁽⁵⁾.

Les explications conjoncturelles à cette évolution permettent de comprendre en quoi elle est porteuse d'innovations. En effet, au cours de cette période, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des politiques sociales fortes et ont

(5) Voir les travaux de Viviane Tchernonog publiés dans les numéros 258 et 282 de la *Recma* et ceux d'Édith Archambault dans les numéros 267 et 282.

initié de nombreuses mesures incitatives à la création d'associations : par le financement des établissements sanitaires et sociaux conventionnés avec la Sécurité sociale, par le vote de la loi de 1971 sur la formation continue qui va profiter largement au secteur privé de formation, à but lucratif ou non, par l'encouragement du ministère de la Culture à la création des maisons de la culture, des maisons de jeunes, par l'instauration d'une politique sociale en faveur des personnes en difficulté d'insertion, par la mise en œuvre d'une politique de la ville, par la reconnaissance de processus de développement local, etc.

Les associations agissant dans ces différents domaines sont de fait très présentes dans les organismes primés. Ainsi, l'Agence immobilière à vocation sociale de Rennes est, comme la vingtaine d'agences de ce type existant en France, délégataire d'un service public d'offre de logements d'insertion. Le centre médico-psycho-social Voltaire de Montpellier, créé en 1996, s'adresse aux malades atteints de pathologies très graves et leur propose un soutien psychologique, juridique, ainsi qu'une ouverture artistique. Solidarité 2000 est une cuisine collective créée entre les habitants d'un quartier défavorisé de Bruay, dans le Nord, qui s'adresse à des bénéficiaires du RMI. Le restaurant *La Marmite Saint-Michel* au Bouscat, en Gironde, offre des repas bon marché au public des associations caritatives de la région en partenariat avec la municipalité. En Charente-Maritime, Vivractiv est une association qui gère trois déchetteries et anime un chantier d'insertion employant seize CES...

Les nouvelles politiques publiques, en particulier dans le domaine social, se sont largement appuyées sur la structure associative, devenue en quelques années un pôle majeur de la dynamique de l'économie sociale.

Notre échantillon ne fait émerger qu'un nombre restreint de nouvelles coopératives : certaines coopératives primées, comme Cap Services (Scop, Lyon), peuvent être définies comme des entreprises sociales. Les coopératives d'activités et d'emploi se multiplient sur le territoire et concernent sans doute actuellement plus de trois cents personnes-projets. La forme juridique de la Scic n'apparaît pas encore ; on peut faire l'hypothèse que la part des coopératives augmentera dans les années à venir, en raison, d'une part, de la transformation d'associations innovantes en Scic, le cadre juridique de l'association s'avérant en effet très souvent partiellement inadéquat, et, d'autre part, de la créativité sociale qui s'exprime dans les Scop, mais aussi dans les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) ou des coopératives de consommateurs.

La part des réseaux

L'appartenance ou non à une fédération ou à un réseau constitue un indicateur intéressant dans la mesure où l'on sait que l'une des causes de la mortalité importante des jeunes entreprises est leur isolement. L'appartenance à un réseau est la meilleure défense face à ce problème. La majorité des entreprises innovantes appartient à un réseau.

Sur les 64 réseaux mentionnés par les 67 associations (sur un total de 122), Fnars et Uriopss sont les plus cités (respectivement 7 et 6 observations). Sur ces 67 associations qui appartiennent à un réseau ou à une fédération, 53 (soit 79,10 %) adhèrent à une seule entité, les 24 associations restantes (soit 29,1 %) adhérant simultanément à deux ou trois entités.

On ne peut qu'être frappé par cette multiplicité de relations, qui témoignent de la vivacité du phénomène des réseaux dans le monde associatif.

Tous ces réseaux ne sauraient toutefois être assimilés les uns aux autres : certains sont des fédérations très instituées et centralisées, alors que d'autres vivent par le seul biais d'échanges informels. Dans tous les cas, ils représentent une forme d'intégration dans un ensemble réduisant l'isolement. Cette appartenance à un réseau s'avère déterminante au terme de quelques années de vie de l'entreprise, lorsque qu'un relais à l'initiative fondatrice doit être pris et que l'organisation est amenée à se transformer. De nombreuses petites entreprises connaissent des difficultés à franchir cette étape, faute d'un soutien externe d'aide à la décision ou d'arbitrage des conflits : le réseau ou la fédération remplit cet office essentiel.

Le rôle du réseau est également important dans la conception des innovations : de nombreuses fédérations citées ci-dessus organisent régulièrement leur université, leur congrès, leur rencontre annuelle, qui invitent à une réflexion de fond sur des questions cruciales du moment. Le Réseau d'échange de pratiques alternatives et solidaire (Repas), par exemple, se réunit deux week-ends par an. Pendant deux jours, les participants échangent et réfléchissent ensemble autour d'un thème choisi par l'organisme hôte.

Le réseau intervient enfin dans la réalisation des innovations. De nombreuses entreprises mettent en place des structures complémentaires les unes des autres pour réaliser des activités innovantes. L'association à vocation artistique L'Art pour le dire propose des stages en partenariat avec le centre de formation Formut, porté par une mutuelle, promeut l'activité artistique dans différents établissements, organise des échanges et des expositions d'artistes de différents pays.

● Activités réalisées : la solidarité en action

Si les activités réalisées sont très diverses, elles mettent en jeu les solidarités sociales. A travers elles, notre société apparaît comme produisant des exclusions de tous types, des handicaps déclinés à l'infini – malades, pauvres, jeunes, femmes, émigrés, personnes âgées, sans-domicile-fixe... –, autant de situations exigeant un travail particulier centré sur des services spécifiques, qui doivent être conçus et rendus et qui, comme nous le verrons plus loin, contribuent à définir des nouveaux métiers.

Nous avons regroupé ces activités empiriquement, sans utilisation de catégories préexistantes, en additionnant le nombre de citations de chaque activité.

Activités actuelles	Nb cit.	Fréq.
1. Production de services, dont aux personnes	70	16,8 %
2. Art, culture	65	15,6 %
3. Artisanat, commerce, tourisme	42	10,0 %
4. Insertion par l'économie	37	8,9 %
5. Insertion par la culture	36	8,7 %
6. Education populaire, sports, loisirs	30	7,2 %
7. Action caritative ou humanitaire	29	7,0 %
8. Développement social urbain	28	6,7 %
9. Développement rural local	21	5,1 %
10. Aide aux personnes handicapées	14	3,7 %
11. Production industrielle	12	2,8 %
12. Agriculture, produits biologiques	12	2,8 %
13. Santé	11	2,6 %
14. Environnement	8	2,0 %
15. Autres	1	0,2 %
Total	416	100 %

Ces chiffres sont particulièrement intéressants et permettent de circonscrire les principales activités des entreprises primées. Il s'agit d'activités de services et essentiellement de services rendus à des personnes ; si l'on agrège les lignes 1, 4, 5, 6, 7, 11 et 14, on obtient 53,4 % du total des réponses. Ce taux devrait être augmenté d'une partie au moins des réponses classées dans la ligne « Artisanat, commerce, tourisme ». Il doit être confronté aux chiffres de la production industrielle (2,8 %) et de la production agricole (2,8 %). La nature de ces services ne laisse aucun doute : il s'agit moins de services administratifs que de services relationnels, ainsi qu'en témoignent les taux de l'insertion par l'économie (8,9 %), de l'insertion par la culture (8,7 %) et de l'action caritative et humanitaire (6,7 %). Les entreprises innovantes agissent donc en grande majorité dans le secteur tertiaire relationnel.

Observées avec un certain recul, ces activités témoignent bien d'une époque et d'une société précises : celles d'une société ayant résolu ses problèmes agricoles et alimentaires, une société marquée par l'individualisme, au sein de laquelle les membres atomisés sont avant tout en danger d'exclusion.

Ces résultats suggèrent également que ces activités procèdent d'une large interpénétration des dimensions économique, sociale et culturelle, interpénétration qui invite à reconsidérer les catégories habituellement distinguées dans cet ensemble : plutôt que de séparer activité sociale, activité culturelle et activité économique, comme nous l'avions proposé en 1988 et comme le faisait également Virginie Ourceyre en 1992, il convient, au vu de ces résultats, de définir un ensemble d'activités de services intégrant les contraintes économiques et dont la finalité est le développement de la personne. Autrement dit, au cours des vingt dernières années, l'économie a fait son entrée et trouvé sa place au sein des activités sociales et culturelles.

La gestion, les budgets prévisionnels, la planification, la comptabilité... sont intégrées dans les pratiques sociales. La place de l'économie est cependant différente de celle qu'elle occupe dans les entreprises classiques. Elle est ici subordonnée à une finalité sociale, ou plus précisément au développement de la personne humaine. Dans quel espace se réalise ce développement personnel?

L'espace d'intervention : le local en tête

Les champs d'action privilégiés des organismes primés sont le niveau local et le niveau départemental.

Champ d'action	Nb cit.	Fréq.
Local	81	53,6 %
Départemental	70	46,4 %
Régional	40	26,5 %
National	24	15,9 %
International	16	10,6 %
Européen	11	7,3 %
Non-réponse	8	5,3 %
Total obs.	151	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples.

Les deux niveaux – local et départemental – correspondent le plus souvent respectivement à l'action locale et à l'action fédérée. Presque par définition, de nombreuses innovations primées s'inscrivent dans l'espace local, parce qu'elles se fondent sur la relation directe, dite « de proximité » : Partage et Insertion est une épicerie sociale pour faciliter l'insertion à Moulins (Allier) ; l'association Les Amis de l'épouvantail vise le développement local en milieu rural et a créé un bar associatif, *Le Foyer des amis*, qui propose des activités culturelles et environnementales (Chadron, Haute-Loire) ; l'association Musique et Handicap 78 aide des enfants et de jeunes adultes handicapés à s'exprimer dans la musique par le biais d'animations dans un centre socioculturel de Versailles ; Graines de lune est une association du nord de l'Ardèche qui a pour mission de créer, de promouvoir, d'animer et de gérer un centre culturel et artistique (Cheminas, Ardèche).

L'observation précise des évolutions des activités confirme effectivement le lien entre le service aux personnes et l'inscription dans l'espace local.

Ainsi, Job espoir est une association creusoise qui met en place de nouvelles voies d'insertion professionnelle en développant des petites activités innovantes pour offrir des emplois durables à des personnes défavorisées. Sept associations relais ont été créées, qui gèrent des projets

multiples – débardage par traction animale, décoration de meubles... – associant la perspective de l'insertion au développement local.

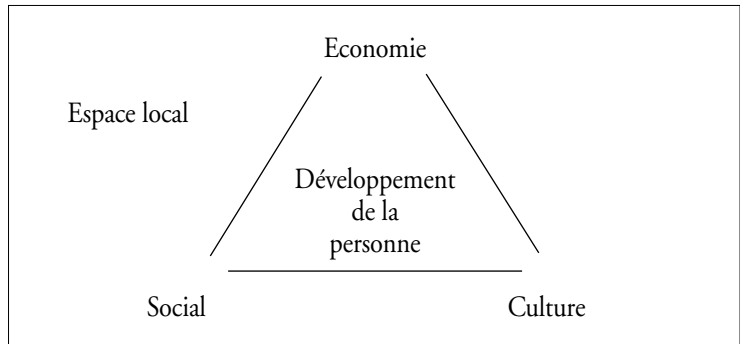
Cap services (Lyon), lauréat national 1999, est une coopérative qui soutient la création de micro-entreprises en permettant aux porteurs de projet de vérifier la faisabilité de ce projet : insertion sociale, création d'activité locale, formation sont indissolublement liées au service de la créativité entrepreneuriale et coopérative.

L'association Centre d'insertion, de développement et de ressources (Ceidre, Sainte-Hermine, 85) a pour objectif de mutualiser les moyens au service de l'insertion et du développement en milieu rural. En 1998, quatre associations intermédiaires et un chantier d'insertion s'associaient pour mieux agir auprès des personnes en difficulté d'insertion dans le sud de la Vendée : mise en place de parcours personnalisés, création d'un centre de ressources sur l'insertion et le développement local, édition d'un bulletin d'information, organisation de formations...

Ces initiatives témoignent que le développement résulte d'une rencontre entre les attentes des personnes et des ressources locales, qui s'effectue en deux temps : une identification culturelle préalable (être de ce pays) et le passage à l'acte d'entreprendre (agir sur ce pays).

Le lien entre développement personnel et développement local paraît banal, tant il semble s'imposer logiquement. Il est en réalité très intéressant, dans la mesure où l'histoire des innovations en économie sociale ne s'est que très marginalement située à l'échelon du local : le niveau local, symbolisé par le « pays », représentait non l'innovation, mais la tradition. Les innovations ont plus généralement concerné l'entreprise proprement dite : il s'agissait d'émanciper les relations économiques de la gangue de l'espace domestique, tenu par les liens familiaux et des « us et coutumes » locaux. Que l'on se tourne vers l'entreprise coopérative, vers l'association ou vers la mutuelle, ce sont bien la définition et l'application des règles de fonctionnement de l'entreprise (ou de l'organisation) qui sont traditionnellement questionnées : principes, valeurs, règles sont appréhendées au niveau du collectif et de l'unité de production. Parallèlement aux règles organisationnelles, dont les statuts juridiques sont une traduction, la réflexion fut également poursuivie au niveau du développement de l'entreprise. On disait hier que l'autonomie de la personne n'était possible que par la réduction de l'aliénation de son travail dans l'entreprise ; on pourrait dire à la lecture des résultats actuels : le développement de la personne est rendu possible par la mise en œuvre d'un développement global – social, culturel, économique – de son espace de travail et de vie.

La centration sur l'entreprise a produit un développement sectoriel : coopération de consommation, de production, agricole, bancaire, mutualité de santé, mutualité d'assurance, associations sanitaires, sportives, d'éducation populaire, tous ces ensembles étant fédérés et confédérés, plus souvent les uns contre les autres que les uns avec les autres. L'accent mis aujourd'hui sur le local témoigne d'un développement territorialisé et transversal.



En termes de projet, ce processus avait déjà été imaginé par Henri Desroche. C'est l'intercoopération, qui sous d'autres vocables constitue l'espace privilégié de l'innovation de l'économie sociale. L'intercoopération de Desroche était cependant plus un horizon souhaité qu'une pratique répandue, tandis que les activités et les innovations saisies par l'enquête témoignent d'un essor sans précédent des pratiques intersectorielles, refusant la situation de concurrence et s'inscrivant dans une logique territoriale.

Faut-il préciser l'ensemble du territoire national est touché par ce phénomène? Milieux urbains et ruraux, milieux « rurbains », banlieues de grandes villes, régions désertifiées, centres-villes, lieux publics spécialisés : hôpitaux, écoles, centres de vacances, centres sociaux, etc.

Enfin, contre l'idée que cette insertion dans le local serait évidente, notons que, face à des problèmes urbains qui sont planétaires, les formes de mobilisation du local sont extrêmement différentes d'un pays à un autre⁽⁶⁾.

(6) Voir par exemple entre la France et les États-Unis : M.-C. Jallat, « La discrimination positive dans les politiques de développement social urbain », dans A. Penven, Y. Bonny, C. Roncin, *Au cœur de la cité, vivre ensemble, travailler, s'engager*, PU Rennes, 2002, pp. 119-128.

Un développement permanent des activités

Une autre caractéristique des entreprises primées est la mise en œuvre de nouvelles activités à un rythme rapide. L'innovation étant conçue comme devant répondre aux nouveaux besoins sociaux, les entrepreneurs innovants sont en veille permanente de ces nouveaux besoins. Il ne suffit cependant pas de connaître ces besoins pour être en mesure d'y répondre. Les principales difficultés rencontrées pour mettre en place ces nouvelles activités sont très fréquemment d'ordre financier, ainsi que l'indiquent les chiffres suivants. L'indisponibilité des compétences constitue le second obstacle, ce qui explique sans doute l'attention quasi permanente portée par les innovateurs à cette question et à celle complémentaire de la formation, quatrième difficulté invoquée, après la rigidité ou les longueurs administratives. Dans de nombreux cas, l'obstacle financier est levé plus facilement que celui des compétences et de la formation, qui exige de trouver un partenaire attentif et compétent. Trouver ce partenaire représente un tracàs à part entière.

Difficultés rencontrées pour mettre en place de nouvelles activités	Fréq.
Difficultés liées au financement des activités ou à l'obtention de financements pérennes ou ponctuels (subventions, dons)	40,8 %
Problèmes liés aux compétences disponibles	14,3 %
Location ou acquisition nécessaire de locaux plus fonctionnels (difficultés liées à la croissance de l'entreprise...)	10,2 %
Rigidité ou longueurs administratives qui freinent le développement de l'activité (voire abandon de certaines activités)	10,2 %
Formation du personnel en adéquation aux besoins	8,2 %
Trouver des partenaires fiables	8,2 %
L'intégration du handicap est loin d'être réalisée à l'échelon national, départemental ou local	4,1 %
Problèmes liés à la reconnaissance	4,1 %
Total	100 %

Nota: le tableau simplifie au maximum les réponses des lauréats.

La question des compétences, celle de la formation et des partenaires représentent plus de 30 % des causes des difficultés. En ce qui concerne la formation, les innovateurs se trouvent dans une situation paradoxale: ils savent faire... mais ne disposent pas des moyens de transmission de leurs savoir-faire. Ils attendent donc de la part des formateurs partenaires non pas des cours et discours déjà lus ou entendus, mais à la fois une écoute attentive et la traduction de leurs savoir-faire en connaissance généralisable et transmissible, et la reconnaissance institutionnelle des nouvelles compétences et connaissances.

Certaines entreprises à finalité sociale cherchent à construire un tel partenariat, comme l'UES Coopérer pour entreprendre, en collaboration avec la Confédération des Scop et le Centre de sociologie du travail et de l'entreprise (Ceste) du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam, Paris), en vue de formaliser une formation de créateurs et responsables de coopératives d'activités et d'emploi.

Le Réseau d'échanges de pratiques alternatives et solidaires (Repas) a suscité la création d'une formation de « compagnons alternatifs » par alternance, sans attendre la reconnaissance institutionnelle. Dans ce cas, il s'agit moins de cerner un nouveau métier que de susciter et de développer la « culture coopérative », en invitant les stagiaires à un tour de France des entreprises du réseau⁽⁷⁾.

(7) B. Barras, M. Bourgeois, E. Bourguinat et M. Luleck, *Quand l'entreprise apprend à vivre*, éd. Ch. Léopold Meyer, 2002, 134 p.

Les bénéficiaires: des populations ciblées

La très grande majorité des entreprises primées répond à des problèmes spécifiques de population en difficulté.

Public au moment du prix	Nb cit.	Fréq.
Personnes en difficulté d'insertion professionnelle	59	39,1 %
Personnes en difficulté d'insertion sociale (exclusion)	52	34,4 %
Jeunes en difficulté	45	29,8 %
Personnes handicapées physiques	39	25,8 %
Autres	39	25,8 %
Enfants	35	23,2 %
Femmes en difficulté	35	23,2 %
Personnes en milieu rural (ou isolées)	30	19,9 %
Personnes handicapées mentales	26	17,2 %
Personnes âgées	23	15,2 %
Collectivités	22	14,6 %
Non-réponse	19	12,6 %
SDF	17	11,3 %
Tout public	14	9,3 %
Sociétés privées	6	4,0 %
Sociétés publiques	5	3,3 %
Total obs.	151	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (quinze au maximum).

Même lorsqu'elle vise des populations spécifiques, dans les deux tiers des cas environ l'action n'est pas réservée aux adhérents. Cette donnée confirme que la majorité des organismes ne sert pas prioritairement ou exclusivement les besoins des sociétaires ou des adhérents. Ce fait est essentiel, car il constitue une ligne de partage historique au sein de l'économie sociale. Deux grandes conceptions du rôle de l'économie sociale s'affrontent sous cet angle de vue. Celle de Claude Vienney, inspirée de l'analyse des organisations coopératives, considère que l'économie sociale sert avant tout les besoins des sociétaires de ses entreprises⁽⁸⁾. Elle est dominante depuis l'après-guerre et correspond très largement à l'évolution des mouvements coopératifs depuis l'entre-deux-guerres jusqu'à nos jours. L'autre conception estime que l'économie sociale défend l'intérêt général. Plusieurs variantes de cette conception existent, que ce soit dans le mouvement coopératif (c'était, par exemple, la thèse de la coopération de consommation), la mutualité (en particulier la mutualité de prévoyance) ou le mouvement associatif. Concernant ce dernier, François Bloch-Lainé avait mis en évidence des « spécificités méritoires » des associations⁽⁹⁾ : pour satisfaire certains besoins d'intérêt général – ceux exigeant par exemple un traitement de proximité –, les associations sont mieux placées que l'Etat lui-même. C'est sans aucun doute dans ce réservoir d'activités potentielles que puisent de nombreuses associations innovantes : depuis une vingtaine d'années, elles ont été le principal lieu d'innovations appliquées à la solidarité. Entreprises intermédiaires, puis d'insertion, régies de quartier, associations de développement local, associations de formation, de création artistique..., se situent toutes dans

(8) C. Vienney, *L'économie sociale*, La Découverte, 1994.

(9) Bloch-Lainé F., *Recma*, n° 251. Voir également Callé P., « Les associations entre intérêt général et utilité sociale », *Recma*, n° 283, et Parodi M., « La riche nature ou la double ambivalence des associations », *Recma*, n° 260.

(10) Borzaga C., Defourmy J., *op. cit.*, 2001.

cet espace social et politique. On ne saurait cependant analyser l'essor des associations seulement à partir du retrait de l'État-providence, comme le montrent bien les études européennes menées par Borzaga et Defourmy⁽¹⁰⁾, parce qu'elles font plus que combler ce retrait et, bien entendu, parce qu'elles initient des pratiques nouvelles. Sous cet angle, une question importante concerne le paiement des prestations. Les organismes se répartissent ici en trois catégories presque équivalentes en nombre : un tiers des prestations sont intégralement payées par les bénéficiaires, un gros tiers le sont partiellement, un petit tiers ne sont pas prises en charge.

Les prestations gratuites relèvent d'un service reconnu d'intérêt général ou pour des populations considérées comme non solvables. A l'autre pôle, les prestations prises en charge intégralement témoignent d'une situation de marché ou de quasi-marché. La réalité est cependant plus complexe. En effet, dans le détail, tous les cas de figure existent :

- les adhérents paient une partie de la prestation alors que les non-membres la paient intégralement ;
- le prix de la prestation dépend du niveau des revenus ;
- une partie du produit (ou certains produits) est payante, une autre partie (ou d'autres produits) est gratuite. Par exemple, une association propose un logiciel pour non-voyants payant et un livre en braille gratuit ; une autre permet d'accéder gratuitement au musée et organise des concerts payants ; dans une autre encore, la formation ou la création théâtrale est gratuite, les tournées de spectacle sont payantes...

● Une grande diversité d'innovations

La nature des innovations confirme l'orientation des activités : elles portent en premier lieu sur le service rendu (86 réponses). Mais l'enquête révèle une surprise : c'est le thème de l'organisation du travail qui vient en second (54 réponses). La lecture détaillée indique une corrélation entre la finalité de l'action et son organisation. Sans que cette relation révèle une causalité stricte, la finalité de service aux personnes s'ajuste mal à des formes hiérarchiques traditionnelles et à une organisation du travail trop rigide. En ce qui concerne le travail social, on a pu observer que le travailleur social est dans l'obligation, pour répondre à la sollicitation de l'utilisateur, de puiser dans des ressources qui excèdent celles qui lui sont allouées : il doit trouver par lui-même les réponses et se trouve en quelque sorte contraint d'innover⁽¹¹⁾. Son autonomie, la polyvalence de son travail, son rapport particulier à la hiérarchie ne sont pas les « plus » d'un management moderne, mais les conditions nécessaires à l'exercice de son travail. Il en va de même pour le travail artistique et culturel et celui de l'animation qui spécifie l'éducation populaire : dans ces deux cas, on s'appuie sur les potentialités positives de la personne⁽¹²⁾. Les conditions de leur expression passent par la construction d'une relation qui s'accommode mal d'une pesanteur hiérarchique, d'un organigramme bureaucratique ou d'une obsession du résultat financier.

(11) Chauvière M., « Usages et relations contradictoires de la "relation de service" dans le secteur social », in Rouban L., *Le service public en devenir*, L'Harmattan, 2000, pp. 83-106.

(12) Voir à ce propos les travaux d'Olivier Douard dans la revue *Agora*, éd. L'Harmattan.

Niveaux innovations	Nb cit.	Fréq.
Non-réponse	29	19,2 %
Organisation du travail	54	35,8 %
Travail polyvalent	33	21,9 %
En autogestion	15	9,9 %
Rapport à la hiérarchie	10	6,6 %
Place à l'autonomie	32	21,2 %
Echelle des salaires	8	5,3 %
Production	42	27,8 %
Produit original	41	27,2 %
Dépôt de brevet	3	2,0 %
Processus de production	8	5,3 %
Service rendu	86	57,0 %
Autres	11	7,3 %
Total obs.	151	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (douze au maximum).

L'une des difficultés rencontrées par ces formes organisationnelles concerne la définition d'une nouvelle forme de travail collectif. En effet, si elle nécessite autonomie et polyvalence, l'innovation s'appuie fréquemment sur des processus d'action collective. Il s'agit donc moins de laisser faire que d'organiser la créativité sociale. C'est ce qui explique que, au-delà des temps nécessaires à la stricte organisation des tâches, des temps d'échanges sont généralement inclus dans le temps de travail.

Le fait que la question du travail soit généralement abordée à partir du thème de la professionnalisation témoigne sans doute que les innovateurs sociaux ne se perçoivent pas comme des « expérimentateurs », mais comme des défricheurs : au lendemain des années 70, les innovateurs se considéraient fréquemment en marge de la société et en opposition avec ses institutions. C'est l'inverse qui est vrai aujourd'hui : les innovateurs sont au cœur de la société, s'appuient sur ses institutions, revendiquent la reconnaissance de leur capacité. La professionnalisation suppose en effet cette reconnaissance, par l'établissement de référentiels de compétences, traduisibles en objets de connaissance, et en fin de compte en termes de formations professionnelles. Derrière cette préoccupation, on trouve l'idée que le statut, pour nécessaire qu'il soit, ne suffit pas à garantir un fonctionnement démocratique et une finalité sociale. Là encore, les temps ont changé : hier, le statut et le contrat de travail constituaient des finalités. Aujourd'hui, ils sont les préalables à l'action. Une attention est souvent portée aux écarts de salaires, que l'on souhaite, autant que faire se peut, les plus faibles possible. Mais cela ne suffit pas : le service aux personnes et l'organisation démocratique du travail nécessitent un apprentissage, et le professionnalisme traduit le fait qu'une activité d'utilité sociale, originale, exemplaire, ne se bricole pas, ou en tout cas pas durablement. La transmission fait désormais partie

des missions de l'innovateur, ce qui l'oblige à un exercice de distanciation et de repérage professionnel.

L'émergence de nouveaux métiers

Les innovations se situent essentiellement au niveau du service rendu ou de l'organisation du travail. Le croisement de ces deux données explique que l'innovation prenne assez souvent la forme de la définition d'un nouveau métier ou soit définie comme telle par les responsables. Près de 40 % des innovateurs sociaux considèrent qu'ils contribuent à la définition de nouveaux métiers. Lesquels ?

Ces nouveaux métiers peuvent être regroupés en quelques ensembles : accompagnateurs sociaux avec plusieurs options, formateurs à de nouvelles activités, animateurs spécialisés dans de nouvelles activités, éducateurs spécialisés (nouvelles options), nouveaux métiers de l'artisanat, nouveaux métiers de l'environnement. Fréquemment, ces nouveaux métiers articulent une activité « technique » classique (serveur, taxi, bâtiment...) et une activité sociale elle aussi classique (animateur, éducateur, formateur), les nouvelles compétences résultant de cette articulation. Dans d'autres cas, il s'agit de nouvelles activités s'appuyant sur une nouvelle technologie (image tactile) ou utilité sociale (gestion de rivières).

Il faudrait toutefois être en mesure de construire des référentiels de compétences originaux pour parler véritablement de nouveaux métiers. On s'en tient ici à l'idée que les compétences exigées ne sont pas définies dans le cadre d'une formation professionnelle existante. De nouvelles demandes en formation s'expriment, qui ne trouvent pas toujours des offres adaptées, alors qu'inversement une offre nouvelle se constitue sans toujours prendre la mesure du changement qui s'opère : les innovations primées montrent qu'un ajustement doit être construit, associant professionnels de la formation et innovateurs sociaux. La réussite de cette concertation est nécessaire à la transformation des innovations en pratiques sociales généralisées.

La sensibilisation au « devoir de transmission » des innovateurs est plus forte que celle des entrepreneurs classiques sans doute à la fois parce que leur démarche est par définition plus originale, leur activité plus fragile et leur responsabilité plus grande. Aussi sont-ils parmi les plus volontaristes en matière de formation. Plusieurs primés mettent en place des formations ou agissent de concert avec des professionnels de la formation, comme nous l'avons vu plus haut.

Le travail : l'importance des bénévoles

Le bénévolat

Le bénévolat apparaît comme une force déterminante du fonctionnement des entreprises primées. Le travail bénévole se répartit de la façon suivante.

Nature de l'activité	Fréq.
Conseil d'administration (de 50 à 100 % des administrateurs)	20,0 %
Aide à la gestion, à la logistique, à la production (apport de compétences)	16,0 %
Animation, encadrement et participation à de multiples activités	16,0 %
Bénévolat actif, régulier et formé par l'organisme	14,0 %
Fondement de l'association (aucun salarié)	10,0 %
Gestion-management des équipes	6,0 %
Appui ponctuel pour des missions « périphériques » (collecte de livres, de médicaments...)	2,0 %
Reconnaissance de soi : des jeunes en difficulté affirmer leurs capacités à agir pour aider d'autres personnes	2,0 %
Soutien indispensable aux salariés	2,0 %
Permet de développer le réseau relationnel voire partenarial	2,0 %
Impulsion et choix des activités	2,0 %
Appui des administrateurs auprès des décideurs du département	2,0 %
Total	100 %

Les réponses ont été simplifiées dans ce tableau. Parmi les plus citées, on trouve le conseil d'administration (20 %) et l'aide à la gestion (16 %). L'importance de l'aide à la gestion, ainsi qu'à l'animation, le management et le partenariat témoignent de l'importance de qualifications professionnelles dont doivent faire preuve les bénévoles. Sous cet angle, deux types de bénévolats peuvent être distingués : un bénévolat « démocratique » ou « de base », qui témoigne de la vie démocratique et de l'ancrage de l'organisme dans un territoire, et un bénévolat « d'administration », qui concerne la prise de responsabilité proprement dite et qui suppose de détenir ou d'acquérir des compétences spécifiques. Dans ce second cas, ces compétences peuvent être catégorisées : production, gestion, comptabilité, organisation, management, communication externe.

Le fait que ce second type de bénévolat soit requis partout, y compris dans les petites associations, montre que l'on ne peut pas opposer les petites associations et les grandes sous l'angle de la gestion et de l'organisation. Si la taille de l'organisme change sans aucun doute la nature des problèmes gestionnaires et organisationnels, elle ne joue pas sur la capacité de gérer et d'organiser. Les petites entreprises innovantes ont intégré les contraintes économiques, et la moindre importance de leur budget ne les rend pas moins performantes sur le plan de la gestion. Ce point confirme ce que nous avons déjà observé dans la partie portant sur les activités concernant l'intégration de la gestion dans les activités sociales et culturelles.

Les salaires et leurs écarts

Les entreprises primées sont majoritairement des associations de petite taille. Les chiffres concernant les emplois salariés témoignent du niveau

peu élevé des salaires et d'un écart réduit entre les salaires les plus élevés et les plus faibles. On rencontre des entreprises pratiquant la stricte égalité des salaires, à un niveau à peine plus élevé que le Smic. L'attention portée au niveau des salaires constitue une nouveauté dans les innovations de l'économie sociale... ou plus précisément un retour sur une question qui fut abordée à partir de la fin du XIX^e siècle jusqu'à l'entre-deux-guerres. En effet, le débat sur les salaires se réduit puis disparaît au cours de cette période, à mesure que l'économie sociale se professionnalise. La recherche de directeurs et de techniciens de haut niveau a contraint les organisations à rémunérer leurs cadres à un niveau comparable au secteur privé capitaliste. Cette pratique du « salaire équivalent » fut d'ailleurs celle adoptée dès l'origine par les coopératives de production comme par celles de consommation. Les conflits entre administrateurs et salariés, ceux-ci attendant de la coopérative qu'elle les rémunère mieux que l'entreprise classique, sont ainsi classiques depuis l'origine de l'économie sociale. Les salaires des cadres augmentèrent après la Première Guerre mondiale sous la contrainte du marché et non sur une base doctrinale. Ce processus s'accroît ensuite lorsque des organisations d'économie sociale, soucieuses de faire face à la concurrence capitaliste sur de nouveaux marchés, embauchèrent des cadres pour leurs seules compétences techniques : de nombreux cadres bancaires, mutualistes ou de coopératives agricoles furent, et sont encore, recrutés, employés et rémunérés de façon identique à l'emploi qu'ils occuperaient dans des banques, des sociétés d'assurances ou des négociants classiques.

Ce phénomène semble aujourd'hui en voie d'inversion dans certaines branches de l'économie sociale. L'attention portée aux écarts de salaires dans notre échantillon doit être observée dans ce contexte. Notons qu'en Belgique le Conseil wallon de l'économie sociale recommandait que les salaires les plus élevés ne dépassent pas quatre fois les salaires les plus faibles. Cette question est bien évidemment très complexe et ne peut trouver une réponse uniforme. Son actualisation invite néanmoins à la poser de façon renouvelée : un travail autonome, intégrant la polyvalence et la formation, donnant accès au sociétariat peut-il, doit-il être rémunéré au même niveau qu'un emploi équivalent dans une entreprise classique ?

On voit bien que le « compromis fordiste », selon lequel les syndicats ouvriers acceptaient l'imposition de conditions de travail difficiles, aliénantes (celles qui caractérisent l'« ouvrier spécialisé »), en l'échange de conditions salariales négociées, ce compromis est bousculé par les innovations touchant l'organisation du travail intégrant le bénévolat, la polyvalence et l'autogestion. Est-on en train d'assister, à travers ces innovations, à un nouveau modèle d'organisation du travail et de l'entreprise réduisant la place du contrat salarial au bénéfice de la formation personnelle, du sociétariat et la reconnaissance de l'utilité sociale ? Il est sans doute trop tôt pour le dire, mais on assiste de fait, à travers certaines des innovations primées ici, à une nouvelle hiérarchisation des valeurs données au travail, à l'opposé de celles défendues depuis les années 20 aussi bien par le patronat que par les syndicats.

Le financement

(13) Le questionnaire aurait dû inclure une question sur les raisons qui incitent les responsables de près des trois quarts des organismes à ne pas répondre à des questions portant sur le montant du chiffre d'affaires ou l'obtention de subventions. L'explication la plus probante à ce faible taux de réponse est que cette partie du questionnaire demande de prendre de temps, qui plus est dans un domaine rarement considéré comme plaisant par les initiateurs des innovations.

Le taux de réponse aux questions relatives au financement est très faible et ne peut être considéré comme représentatif⁽¹³⁾, mais il nous est apparu important de livrer les quelques résultats disponibles.

Nous avons retenu quatre ensembles de données : le budget annuel (ou le chiffre d'affaires), les cotisations, l'aide publique et l'aide privée, dont celle des fondations.

En ce qui concerne les budgets, ce qui frappe en premier lieu, c'est leur modestie, en tout cas de ceux dont nous disposons : 67 sur 69 s'élèvent à moins de 3 000 euros par an. Le montant des cotisations est très faible, seules 3 associations (sur 59 réponses) ont des cotisations supérieures à 150 euros.

Le niveau des subventions est également bas. La situation vis-à-vis des subventions publiques se caractérise par une grande diversité : l'aide publique varie entre 0 (pour 39 organismes sur 65 exprimés) et 6 000 euros. En simplifiant, on peut distinguer trois situations types : les organismes ne touchant aucune subvention publique, ceux touchant une somme minime et ceux pour lesquels l'aide publique constitue une ressource importante. Sur 76 organismes ayant répondu à la question sur l'aide privée, 36 en bénéficient et le montant perçu le plus élevé est de 600 euros. Plus surprenante est la présence importante de l'aide des fondations : la majorité des organismes primés ont reçu l'aide d'une fondation. Sur les 151 organismes primés, 91 se sont vu octroyer une aide financière ou un prix, majoritairement octroyé par une fondation. La Fondation de France, la Fondation Caisse d'épargne et la Fondation Vivendi sont les plus citées et concernent respectivement 20,5 %, 10,6 % et 7,3 % de l'échantillon total. Ces résultats donnent à penser que, sans représenter nécessairement un apport déterminant, les aides publiques ou privées constituent une ressource pour la majorité des entreprises primées.

En projet : le développement et la pérennisation

Les projets

Que l'on considère le court terme, le moyen terme ou le long terme, les projets concernent avant tout le développement de l'action, sa pérennisation et, secondairement, la création d'activités complémentaires. L'attention au maintien et à la création d'emploi se manifeste à nouveau ici.

Cette permanence des projets quel que soit le terme considéré tend à montrer que les entreprises innovantes s'inscrivent dans la durée. Elle semble signifier que l'on n'innove pas dans le court terme, mais au contraire en voyant loin. Des activités nouvelles peuvent être mises en place, mais en concourant à un projet d'ores et déjà élaboré. Nous sommes loin des stratégies flexibles, de l'adaptation au marché et de la recherche de lucrativité.

En croisant avec les réponses obtenues à d'autres questions, on peut affirmer que les entreprises sociales innovantes se sont emparées des outils de la gestion et de l'économie sans céder à la logique économique, en restant attachées à une finalité sociale définie dans le long terme.

Les besoins

Moyens de financement, soutien technique ou juridique, compétences, local : tels sont les premiers besoins affichés par les entreprises. On peut être surpris de l'absence de concordance entre les projets et les besoins. L'autonomie financière n'est que très peu recherchée par les entreprises, alors que les besoins en financement sont les premiers nommés ; la formation n'apparaît pas comme une finalité du projet, alors que les besoins humains – exprimés en termes de compétences à mobiliser – sont primordiaux. Cela confirme le fait que la majorité des entreprises primées ne constituent pas tant une économie à part entière qu'une activité sociale ou culturelle utilisant des moyens économiques et humains externes. En même temps, le souci d'une économie moins dépendante apparaît : l'attention aux besoins en financement n'est pas indifférente au souci de l'autofinancement. Elle ne s'exprime cependant pas en termes de projets, mais en termes de moyens.

Conclusion : une économie du social

Les entreprises primées par la Fondation du Crédit coopératif répondent particulièrement aux besoins de :

- relations directes contribuant à rompre la solitude (accueil, rencontres, échanges, foyer) ;
- solidarité agissant contre l'essor des inégalités en matière de santé, d'économie, de vie sociale et culturelle (échanges Nord-Sud, actions en faveur des personnes handicapées, des malades, de populations en difficulté d'insertion...);
- fixation de nouvelles règles d'échange à l'échelon local (insertion par l'économie, entreprises sociales) ;
- quête d'identité culturelle par l'activité artistique (musée, théâtre).

Ces entreprises ne constituent pas un ensemble parfaitement homogène du point de vue de leur activité, mais la majorité d'entre elles ont pour trait commun de viser un but social ou culturel. Si cette finalité reste la même au cours des vingt années de prix, son articulation avec la dimension économique change au cours de cette période. Hier, on pouvait assez nettement distinguer l'activité sociale et l'activité économique ; aujourd'hui, ces activités s'interpénètrent largement, tout l'enjeu de la nouvelle situation pouvant se résumer à la capacité de définir une gestion économique qui soit subordonnée à la finalité sociale de l'activité. Or, l'autonomie financière n'est pas un trait dominant des entreprises primées : en règle générale, l'entreprise sociale étudiée ici n'est pas autonome sur le plan économique

et financier. Les innovations portent sur l'activité – généralement le service rendu –, la définition de partenariat et l'inscription dans des réseaux, l'organisation du travail, la participation, mais rarement sur la recherche d'autofinancement. On trouve l'explication de ce paradoxe dans la situation sociale des innovateurs eux-mêmes. En effet, si les innovations de l'économie sociale n'ont pas changé de nature, le rapport que leurs initiateurs entretiennent avec la société locale et les pouvoirs publics semble s'être inversé. Jusqu'il y a une vingtaine d'années, de nombreux innovateurs sociaux agissaient « envers et contre tout ». Aujourd'hui, ils recherchent et s'appuient fréquemment sur les partenariats, les réseaux, les collectivités qui agissent en solidarité. Il ne fait pas de doute que cette inversion des rapports soit en relation avec la conscience croissante des entrepreneurs sociaux que leurs entreprises servent non pas les intérêts de leurs membres, mais l'intérêt général. Considérant leurs entreprises comme d'utilité sociale, ou servant l'intérêt général, ils cherchent fréquemment leur financement moins dans le marché privé que dans les ressources publiques ou parapubliques, légitimant le principe de redistribution auquel ils recourent par une pratique de régulation sociale. Sous cet angle, c'est moins une économie sociale qui est à l'œuvre qu'une économie du social. Pour autant, l'entreprise sociale s'intègre bien dans l'économie sociale puisqu'elle répond à des besoins sociaux non satisfaits et fonctionne selon des principes démocratiques. Comme l'avaient noté Defourny et Borzaga, elle se spécifie au sein de l'économie sociale par un ensemble de traits qui sont présents de façon variable : sa finalité sociale, son mode de financement, son public, son ambition à être d'utilité publique. Elle recherche enfin des voies d'action nouvelles entre sa finalité et le fonctionnement démocratique : sur cet axe, elle s'appuie sur l'hypothèse⁽¹⁴⁾ que l'utilité sociale et le multisociétariat constituent non un handicap, mais un atout pour développer la vie démocratique de l'entreprise⁽¹⁵⁾.

Il faut toutefois souligner que cette évolution récente est aussi en partie une récurrence : pour ne prendre qu'un exemple, les actions collectives mises en œuvre après la Seconde Guerre autour des services d'entraide (l'achat collectif pour lutter contre la pénurie), de la consommation (avec la création de coopératives), de l'usage des machines à laver (avec les centres collectifs de lavage), des vacances (avec les maisons familiales de vacances), de la santé, etc., ne sont pas sans partager de nombreux traits communs avec ces entreprises sociales⁽¹⁶⁾. Il serait ainsi tout à fait intéressant d'étudier les entreprises sociales actuelles sous l'angle historique et de repérer d'éventuelles filiations avec des mouvements sociaux (comme le Mouvement populaire des familles, la Jeunesse ouvrière chrétienne, le Mouvement familial rural...). Si de tels liens étaient établis, l'approche en termes d'entreprise sociale trouverait un ancrage historique nouveau, à la croisée de l'action sociale et de l'économie sociale. ●

(14) Pour une discussion contradictoire, voir F. Espagne, « Les coopératives à but social et le multisociétariat », *Recma*, n° 274.

(15) Voir Margado A., « Scic : société coopérative d'intérêt collectif », *Recma*, n° 284.

(16) « Cahiers du GRMF », n° 11, *La solidarité en actes, services collectifs et expression des usagers dans le mouvement populaire des familles, 1940-1955*, GRMF, 2002, 433 p. Voir compte rendu de cet ouvrage dans le n° 287 de la revue.